

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

38

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2016



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme OUTHIER - M. HELIE - Mme ERSCHENS - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : Mme POPARD (pouvoir M. PRIBETICH) - M. MARTIN (pouvoir Mme PFANDER-MENY) - M. JULIEN (pouvoir M. GERVAIS) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - Mme TOMASELLI (pouvoir Mme MARTIN) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PIAN) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme AKPINAR-ISTIQAM) - M. ROZOY (pouvoir Mme FERRIERE) - Mme VANDRIESSE (pouvoir M. BOURGUIGNAT) - M. CHEVALIER (pouvoir Mme ERSCHENS) - M. CAVIN (pouvoir Mme DESAUBLIAUX)

Membres absents : M. HOUPERT

OBJET DE LA DELIBERATION

Établissement de la convention d'objectifs et de moyens entre l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés et la ville de Dijon

Madame Martin-Gendre, au nom de la commission des finances, de l'administration générale et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Dijon et l'association Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA) a pour but de soutenir les actions de cette association, en cohérence avec les différentes actions municipales menées pour soutenir le vieillissement actif et le partage des expériences entre les villes francophones unies dans ce même objectif.

L'association RFVAA s'engage à développer les objectifs définis ci-dessous en concertation avec la Ville de Dijon, visant à :

1. Apporter une information aux villes et territoires souhaitant s'impliquer dans le programme Villes Amies des Aînés ;
2. Accompagner les premières démarches des villes et territoires localement pour lancer les programmes internes ;
3. Assurer le suivi administratif et financier de l'association ;
4. Développer des outils de communication au service du programme Villes Amies des Aînés ;
5. Organiser des conférences et des colloques pour promouvoir le programme Villes Amies des Aînés ;
6. Communiquer dans la presse la dynamique des Villes Amies des Aînés mise en œuvre ;
7. Contribuer aux programmes de recherche en lien avec les Universités sur la démarche Villes Amies des Aînés ;
8. Accompagner, accueillir et former des étudiants s'impliquant sur le programme Villes Amies des Aînés ;
9. Travailler à la mise en place d'outils d'évaluation du programme Villes Amies des Aînés.

La ville de Dijon assure la présidence de l'association RFVAA. Elle met à disposition un Attaché Principal, à temps plein en tant que Délégué Général du réseau du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2019. L'association RFVAA remboursera annuellement à la ville de Dijon les salaires et charges patronales correspondantes.

L'association RFVAA, bénéficiera, par ailleurs, d'un local municipal de 71,83 m² situé au 3 rue des Forges à Dijon (21000), d'un véhicule (206) ainsi que des moyens administratifs et autres nécessaires (fluides, informatique, reprographie). Une convention individuelle de mise à disposition et une convention d'objectifs de moyens ont été établies afin de régir le partenariat qui vous est proposé.

La participation annuelle de la Ville de Dijon est égale au montant de la cotisation de l'association pour les villes de 100 000 à 300 000 habitants (en 2016, à **1 050 €** (mille cinquante euros)). Par ailleurs, la ville de Dijon versera, en complément des mises à disposition de moyens, une subvention de fonctionnement établie à 33 000 € en année pleine. Pour 2016, celle-ci s'élèvera à 17 000 € pour couvrir la période du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Je vous demanderai, de bien vouloir :

- 1 - approuver les projets de convention d'objectifs et de moyens et convention individuelle de mise à disposition annexées à la présente délibération ;
- 2 - autoriser la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers de la présente convention ;
- 3 - accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 17 000 € pour couvrir la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016 ;
- 4 - autoriser la première adjointe déléguée à la démocratie locale et au personnel à signer la convention ainsi que tous les actes à intervenir pour son application ou son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 52

Contre : 3

Abstentions : 2

Ne participe pas au vote: 1